

REPUBLIQUE DU DAHOMY

--:-

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

--:-

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

--:-

DÉCRET N°69-162 /PR-SGG

du 27 Juin 1969

portant nomination du Contrôleur Financier
de la Société Nationale pour le Développement
Forestier

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum
du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement ;

VU le Décret N°69-93/PR/MDRC du 8 avril 1969, portant approbation des
statuts de la Société Nationale pour le Développement Forestier ;

Sur la proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

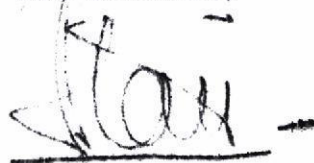
Article 1er - Mr Claude MIDAHUEN est nommé Contrôleur Financier de la
Société Nationale pour le Développement Forestier.

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 juin 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

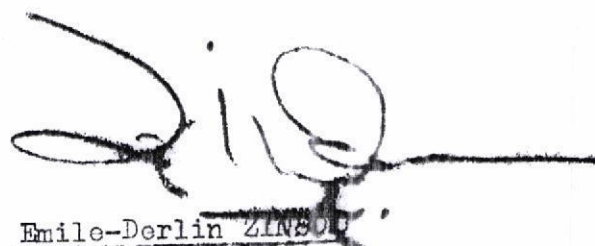


Stanislas Yedomon KPOGNON

pr Le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération absent,



Stanislas Yedomon KPOGNON
chargé de l'intérim.


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5 -
SGG 4 - SGM 10 - MDRC et ses services
15 - Ministères 8 - MEF 5 - SGPR 1 -
Intéressé 1 - CF 2 - SNAFOR 2 - IAA 1
Chamb. Com. 4 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6
Gde Chanc.-DN-DCCT-JORD 4 - Dtion des
Eaux et Forêts 2 - DDR 1.